

La création d'entreprise boostée par le régime de l'auto-entrepreneur

Selon les statistiques publiées le 20 octobre dernier par l'Insee, le nombre de créations d'entreprises a atteint un nouveau record historique à 56 548 au mois de septembre. Le nouveau régime de l'auto-entrepreneur, mis en place depuis le 1^{er} tri-

mestre 2009, y a largement contribué. Même si les créations hors auto-entrepreneurs progressent, elles aussi, de 21 % en septembre.

Sur les neuf premiers mois de l'année, 424 209 entreprises ont été créées en France, soit 68 % de plus que sur la même

période en 2008 et malgré un contexte économique beaucoup plus dégradé. Au 31 juillet, l'Insee comptabilisait 178 340 auto-entrepreneurs, soit plus d'un créateur sur deux. Selon les chiffres transmis par l'Acoss, les auto-entrepreneurs ont généré un chiffre d'affaires

de 180 millions d'euros au 1^{er} semestre.

Le chiffre d'affaires moyen par déclaration de chiffre d'affaires au cours du 1^{er} semestre est d'environ 4 200 euros au niveau national. Ce chiffre d'affaires moyen est jugé élevé par le ministère de l'Economie, compte

tenu de la diversité des auto-entrepreneurs : certains exercent à plein temps alors que d'autres sont auto-entrepreneurs à titre complémentaire.

■ O.F.

• www.auto-entrepreneur.fr

Favoriser la création dans les quartiers

Essonne possède un grand potentiel de création d'entreprise dans les quartiers. Une large palette d'outils de développement économique local, d'appui à la création, à la reprise et à la pérennité et de financement d'entreprise est disponible pour soutenir tous types de projets. La CCI Essonne a souhaité mettre en place un plan d'action pour favoriser les dynamiques locales, prévoyant notamment la conception d'un dispositif d'information sur l'offre de financement existante par la création d'une plaquette présentant les outils de financement de la création, reprise ou développement d'entreprise en Essonne. La CCIE organise par ailleurs un forum "Réussir en banlieue : les rencontres de la création, de la reprise et du développement d'entreprise". Le prochain se déroulera le 1^{er} décembre, de 9h30 à 13h30, à la CCIE à Evry. L'objectif est de proposer aux porteurs de projets de création ou de reprise de présenter leurs dossiers à des financeurs potentiels. Dans un premier temps, les vingt candidats sélectionnés présenteront leur dossier en public, ensuite des rencontres individuelles porteurs de projets/financeurs sont proposées au sein d'un espace dédié.

• **Plus de renseignements, contacter Saïda Ait M'Bark au 01.60.79.94.56.**

En bref

Un site d'emploi pour les auto-entrepreneurs

En ligne depuis juin dernier, le site www.1001-auto-entrepreneurs.com est totalement dédié aux auto-entrepreneurs. Dans sa première version, il est entièrement gratuit pour les auto-entrepreneurs et les employeurs. Après quatre mois d'existence, plus de 7 000 membres sont référencés, dont 6 000 auto-entrepreneurs qui proposent leurs services dans tous les domaines d'activités.

■ Coup de projecteur sur le Nouvel accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises (Nacre)

Bien plus qu'un prêt à taux zéro



Le guide de l'auto-entrepreneur est téléchargeable gratuitement sur Internet.

opérationnel depuis le 30 janvier 2009, le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises) est à l'origine de l'explosion cette année du nombre d'auto-entrepreneurs (lire l'article en haut de page). Il remplace les prêts Eden et les chèques conseils, qui ont montré leurs limites. L'une des principales nouveautés du Nacre est l'élargissement du public visé. Tous les demandeurs d'emploi peuvent désormais y prétendre, et non plus seulement les chômeurs les plus en difficulté. Concrètement, un demandeur d'emploi qui souhaite "créer son propre emploi"

peut bénéficier d'un prêt à taux zéro allant de 1 000 à 10 000 euros remboursable sur cinq ans. Il est délivré par les structures labellisées et conventionnées (lire en encadré). Ce prêt a un effet levier auprès des banques pour obtenir un autre prêt de leur part.

Un accompagnement pendant trois ans

L'autre nouveauté avec le Nacre réside dans l'accompagnement dans le temps qui est accordé au créateur/repreneur. Du montage du projet et jusqu'à trois ans après la création d'entreprise. « Ce suivi est essentiel puisqu'il permet aux entrepreneurs de passer le cap, souvent décisif, de la troisième année, au-delà duquel

36 % des entreprises observent des difficultés à maintenir leur activité », explique Sophie Galmisch, directrice juridique à la Société d'expertise comptable de l'Essonne (SECE), seul cabinet d'experts-comptables labellisé et conventionné du département. Depuis le mois de mars (jusqu'à mi-octobre), la SECE a accueilli une soixantaine de porteurs de projets. Trente-neuf sont passés en phase 1 (aide au montage du projet et réalisation du business plan), pour onze entreprises créées et sept autres en cours d'ici la fin de l'année. « Il y a beaucoup de projets dans les services à la personne, constate Sophie Galmisch, mais aussi quelques-uns dans le domaine des énergies renou-

velables. Pour le reste, c'est très varié avec, par exemple, un bar à pâtes et un cabinet d'esthétique assez innovant. » Selon la direction départementale du travail, à la mi-octobre, 258 actions d'accompagnement ont été enregistrées en fonction de la répartition suivante : 76 actions démarrées en phase 1, 121 actions en phase 2 (attribution d'un prêt à taux zéro), et 61 actions en phase 3 (suivi personnalisé pendant trois ans). Le dispositif Nacre connaît ainsi un bon démarrage dans l'Essonne, marqué notamment par un nombre assez important de prêts accordés.

■ O.F.

• **Pour en savoir plus sur le Nacre, Internet : www.entreprises.gouv.fr/nacre**

En +

Les organismes labellisés et conventionnés dans l'Essonne

- **Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE), 2, cours Monseigneur-Roméro, 91000 Evry. Tél. : 01.60.79.91.91. Web : www.essonne.cci.fr**

- **Société d'expertise comptable de l'Essonne (SECE), 110, bd de Fontainebleau, 91100 Corbeil-Essonnes. Tél. : 01.60.89.87.50. Web : www.sece.fr**

- **Essonne Active, 2, cours Monseigneur-Roméro, 91000 Evry. Tél. : 01.60.77.58.96. Web : www.essonneactive.fr**

- **Essonne Initiative, 2, cours Monseigneur-Ro-**

méro, 91000 Evry. Tél. : 01.60.79.90.87. Web : www.essonneinitiative.fr

- **Adie, 110, place de l'Agora, 91000 Evry. Tél. : 0.800.800.566. Web : www.adie.org**

Les organismes labellisés sans conventionnement dans l'Essonne

- **Audit associés Essonne, 503, place des Champs-Élysées, 91000 Evry. Tél. : 01.60.77.00.00. Web : www.aaeexperts-comptables.fr**

- **Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Essonne, 322, square des Champs-Élysées, 91000 Evry. Tél. : 01.69.47.54.22. Web : www.cm-essonne.fr**